

En vérité LE CAMOUFLAGE RHÉTORIQUE D'UNE ESCROQUÈRIE.
Il fut aussi nommé "projet d'aménagement de voirie destiné à améliorer la circulation et la sécurité des piétons" pour anesthésier les riverains crédules.

Car, dans la réalité des faits, l'élargissement à 10 mètres prévu depuis 1992 de ce petit bout de rue de 28 m de long a été oublié au profit du promoteur d'un immeuble jugé illégal et d'une conseillère municipale qui voulait conserver une partie de son jardinet.
Côté Nord
Côté sud.
28 m de longueur x 2 m de large = 56 m² cadeau Trottoir rétréci à 0,96 m de large

CORAL
Immeuble
Jugé illégal
Sur ER IC 125
annulé
et devenu
IC 154.



COTÉ NORD ← rue Esprit VIOLET → COTÉ SUD